



Evaluation d'impact du Programme Opérationnel Interrégional du Massif Alpin 2014-2020

Région SUD PACA – Contacts : Magali LOI - Chargée de mission Suivi et Evaluation des Fonds Européens Référente du Secrétariat Technique de l'Evaluation d'Impact du POIA



Les objectifs :

Le Schéma Interrégional d'aménagement et de développement du Massif des Alpes (SIMA) constitue le document d'orientations stratégiques du massif qui encadre :

- La Convention Interrégionale du Massif des Alpes (CIMA) établie pour 7 ans entre la Région SUD PACA, la Région Rhône-Alpes, l'Etat et ses Agences (Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse et Agence de l'Environnement et le la Maîtrise de l'Energie),
- et le POIA 2014-2020.

Dans sa mise en œuvre, le POIA s'appuie sur un partenariat rapproché entre la Région SUD PACA (en tant qu'autorité de gestion du programme) et la région AuRA ainsi que l'Etat (qui était autorité de Gestion pour la programmation 2007/2013), représenté par le Préfet coordonnateur de Massif et assisté du commissariat de Massif, désormais rattaché à l'Agence Nationale de la Cohésion et des Territoires. Les départements alpins des deux Régions partenaires sont également des associés de façon privilégiée à la mise en œuvre du programme

Partenariat : Teritéo (mandataire)



Les enjeux de développement touristique :

Les territoires de Montagne présentent des modèles territoriaux de développement très spécifiques, associés à l'isolement, la faible densité, les contraintes géomorphologiques... L'économie touristique joue un rôle central dans leurs dynamiques de développement. La prise en compte du changement climatique a déjà impulsé une évolution de leur trajectoire de développement.

Plus récemment la crise liée au COVID a mis en lumière les fragilités d'un modèle fortement dépendant de la saison hivernale, nouvelles cibles de clientèles plus en proximité, accentuation de la dynamique autour de l'itinérance. Le travail d'évaluation doit tenir compte de ces éléments de contexte et intégrer un regard stratégique sur la pertinence des stratégies touristiques déployées / soutenues.

Mission :

Phase 1 – Synthèse des études et évaluations

Phase 2 – Questions évaluatives et référentiel d'évaluation

Phase 3 – Conduite des investigations

- Analyse documentaire et données existantes
- Cartographies de projets
- Enquête en ligne auprès des professionnels du tourisme
- 45 entretiens téléphoniques
- Etude de 30 projets + 10 études de cas.
- 1 atelier d'analyse de contribution

Phase 4 - Finalisation des travaux et restitution

Montant de l'accompagnement : 79 150 € HT

Requalification globale Point Sublime / Couloir Samson (Rougon)

LE PROJET : Site emblématique des Gorges du Vardon, parmi les plus fréquentés, le **Pont Sublime** était aussi un site dégradé qui n'offrait pas une découverte à la hauteur de son image. Le projet visait à le « réparer » par des aménagements adaptés afin de faire évoluer les modes de découverte, de proposer un confort de visite, tout en canalisant les flux pour réduire les impacts de piétement et d'érosion et permettre au plus grand nombre de bénéficier d'une expérience de visite digne de l'imaginaire véhiculé par ce site emblématique.

LES REALISATIONS et RESULTATS : Modification du carrefour giratoire et des arrêts de bus ; création d'arrêts navette et cheminement ; création de stationnement ombragé, végétalisé et intégré (70 places) ; mise en place d'un accès payant courte durée ; création d'une petite maison de site ; requalification du belvédère ; réalisation des cheminements menant à la maison de site et au belvédère ; installation d'équipements d'interprétation

LES CHIFFRES CLES :

- 1 million de visiteurs chaque année
- 2 millions d'euros de budget total
- 1 259 430 € dont
- 516 831,20 € FEDER

LES SUITES et PERSPECTIVES : Ces aménagements répondent aux attentes des visiteurs et aux critères d'intervention en site classé. Le Parc assure la gestion du site : Le paiement des stationnements doit permettre de financer l'entretien, la gestion et l'accueil. Ce projet de développement qualitatif, et non quantitatif, doit à terme déployer une médiation environnementale de grande qualité (financement LEADER), oui, bien qu'elle ne représente que 3% du budget global, reste l'un des axes essentiels du projet pour le Parc.

AVANT

APRES